26 octobre / Formation

Document de travail

Présents

- Jean Claude BOUAL, Collectif des Associations Citoyennes ;
- Max LE GUEM, FR MJC ;
- André FALCUCCI, Ville des musiques du monde, administrateur FAMDT ;
- Ricet GALLET, CRMTL, administrateur FAMDT ;
- Alban COGREL, FAMDT ;
- Patricia COLER, Déléguée Générale, UFISC ;
- Stéphanie THOMAS, Fédélima ;
- Isabelle BOYER, Collectif des Associations Citoyennes ;
- Didier MINOT, Collectif des associations citoyennes ;
- Jean Claude BOUAL, Collectif des associations citoyennes ;
- Jean Baptiste JOBARD, Collectif des associations citoyennes ;

1. OBJET DE L'ECHANGE 2

2. RAPPEL DU CONTEXTE PAR MAX 2

3. CONTENU DE LA FORMATION 3

4. MAITRE D'OUVRAGE (LE PORTAGE DE LA FORMATION) 4

4.1. QUELQUES POINTS IMPORTANT POUR ÊTRE MAÎTRE D'OUVRAGE 4

5. FINANCEMENTS ET ECONOMIE DU PROJET 45

5.1.1. Financement de la 1ère promo 5

5.1.2. Financement de la 2ème promo 5

5.1.3. Les recettes 56

6. SCENARIOS ET HYPOTHESES 56

6.1. SCENARIO N°1 56

6.2. SCENARIO N°2 56

6.3. SCENARIO N°3 56

6.4. L'HYPOTHESE DU PORTAGE NATIONAL 67

7. LES HEURES METIERS ET LES CONTENUS 67

8. METHODE DE TRAVAIL ET FEUILLE DE ROUTE A VALIDER 67

8.1. ETAPE N°1, ECHANGE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION 67

8.2. ETAPE N°2 : RENCONTRE AVEC UNIFORMATION 67

8.3. ETAPE N°3 : PREFIGURATION D'UN CONSORTIUM AVEC LE CAC, PARTENARIAT ELARGI AVEC LA FEDELIMA ET L'UFISC 67

8.4. TRAVAIL SUR LE CONTENU ET LES BESOINS 78

8.4.1. Les Besoins 78

9. PROCHAIN RDV LE 13 DECEMBRE A PARIS (GARE MONTPARNASSE) 78

CR EN TRAVAIL

1. Objet de l'échange

Depuis 4 ans, à titre expérimental, une formation de cadre de l'éducation populaire (sur deux ans) est mise en place en région Ile de France par la FRMJC IdF. Uniformation qui la finance (800 000 €/promo) souhaite pour janvier/février 2018 trouver un ou plusieurs porteur(s) de projet national pour être maître d'ouvrage de la démarche (la FRMJC IDF restant maitre d'œuvre ou non au regard de sa liquidation éventuelle). Nous avons eu une réunion à ce sujet avec la FRMJC, la Fédélima, le CAC et l'Ufisc. La question est : la FAMDT se lance-t-elle dans un dispositif de ce type-là ? Quelles conséquences ? Quelles conditions ? Quelles méthodes ?

La réunion a permis d'informer précisément sur ce dispositif et de débattre pour déterminer un positionnement sur cette proposition et la feuille de route à poursuivre.

Document joint à la discussion :

- Plaquette de la formation ;
- Projet pédagogique ;
- Programme du diplôme.

2. Rappel du contexte par Max

La FRMJC a créé il y a 4 ans une formation de directeur de MJC en Ile-de-France. La question qui était au cœur de la démarche était de savoir comment créer un référentiel métier pour la transmission du métier de directeur de MJC. Il s'agissait de consolider un référentiel et permettre de construire une formation de haut niveau pour les cadres de nos structures. Comment inventer une formation pour nos réseaux ? Pour nos métiers ?

De là, nous avons pu entreprendre une discussion avec l'université, rapidement le souhait fut de ne pas se limiter aux directions de MJC et permettre d'ouvrir une formation intitulée « *cadre en éducation populaire* ».

Un cadre est une personne qui porte une politique, ce sont des personnes qui portent des valeurs et un projet de société et nous avons voulu partir du métier (et non de compétences techniques). Nous avons posé la réflexion sur ce qu'est le métier et les changements auxquels nous devons faire face. Comment faire évoluer le référentiel métier pour permettre d'avoir un socle commun ?

Il s'agit d'une question importante notamment au regard de la réforme MACRON à venir sur la réforme de la formation professionnelle.

Nous avons ensuite discuté avec l'université de Créteil (l'Université Paris Est Créteil).

Au même moment : création des ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education).

La Stratégie était de se dire comment créer une formation avec l'Education nationale, avant la disparition (anticipée) du ministère Jeunesse & Sport sur une dimension de cadre en éducation populaire. Nous avons donc discuté avec l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education qui délivre 3 Masters MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) avec 3 branches : une pour les professeurs des écoles, une pour les professeurs du secondaire, une pour les conseillers principaux d'éducation. Ils ont créé une branche spécifiquement pour l'éducation populaire ; métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation « option gestion éducation

CR EN TRAVAIL

populaire ». Ce diplôme existe. C'est le seul qui existe au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelle) / Créé en 2014, jusqu'en 2019. 2 promotions déjà = 40 étudiants.

- ⇨ Nous avons la volonté de contaminer les autres métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Dans le cadre du master, une moitié des enseignements universitaires est faite par des professionnels des MJC. Cela donne une formation professionnelle avec une certification : une professionnelle et une universitaire.
- ⇨ Jury Master 2 : paritaire entre professionnels et universitaires, idem pour l'autre. **Aujourd'hui, on ne touchera pas à la partie universitaire (fixée jusqu'en 2019), on ne peut bouger que les heures métiers, s'il y a nécessité de les bouger.**

3. Contenu de la formation

(Cf. plaquette et documents joints)

- ⇨ **Formation par alternance qui dure 2 ans. Master 1 puis Master 2**. Deux semaines par mois en cours, 2 semaines en immersion professionnelle. Les cours durent une journée entière, à Montreuil, à la Fédé des MJC. Importance du collectif en immersion, dans une idée de réseau.
- ⇨ Aucune évaluation sur table : les étudiants ont des choses à rendre, en individuel ou en collectif. En M2, mémoire à rendre. Il y a des choses en commun avec les autres MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation), notamment en raison de l'implantation à Créteil, mais ils ne sont jamais ensemble avec les autres. Seulement 3 séminaires où ils sont ensemble sur 3 jours, à l'ESPE. **Au cœur de la formation : dimension éducative (et non la méthodologie de projet comme dans les formations d'ingénierie sociale ou culturelle) et la question du projet de société**. Dimension culturelle évidente, anthropologique et pas artistique (très peu abordé, cela peut changer !).
- ⇨ Les personnes qui entrent dans la formation doivent toutes être salariées, alors qu'au début, le choix est d'accueillir tout le monde (étudiants, chômeurs, directeurs embauchés sans formation spécifique…). Cela a été le cas pour la 1ère promotion. En promo 2 : que des étudiants, des chômeurs, des animateurs de MJC et 2 directeurs associatifs. Il faut que l'étudiant soit salarié. On a pu salarier les étudiants : par la fédé des MJC (CUI-CAE, au SMIC pendant 2 ans), tous. Quand on a signé avec Créteil, il y a eu 4 000 demandes en 3 heures. Formation intéressante en formation sociale et sociétale. A la sortie, tout le monde avait un poste. 7 stagiaires ont « créé » leur emploi.
- ⇨ **Cette formation en alternance sur 2 ans, qualifiante et diplômante, conduit à deux validations : un Master MEEF encadrement éducatif Parcours cadre en éducation délivré par l'université ; une certification professionnelle de Directeur de MJC, cadre de l'éducation populaire, conduisant à l'emploi.**
- ⇨ La dimension pédagogique et sociétale : une inscription dans un projet de société. Les mutations profondes de notre société, qu'elles soient socio-économiques, démocratiques, environnementales, géopolitiques, posent aux acteurs de l'éducation populaire des défis immenses pour aujourd'hui et demain. Les territoires se redessinent autour de nouvelles compétences dans une Europe en quête de sens. La conduite du projet de formation s'inscrit dans un axe éducatif fort de l'éducation populaire lié à un environnement toujours plus complexe où les incertitudes deviennent la norme. La qualification et la formation de ces cadres professionnels s'inscrit dans cet axe pour consolider une formation de haut niveau, construite en partenariat avec l'Université de Paris Est Créteil.

CREN TRAVAIL

4. Maître d'ouvrage (le portage de la formation)

Porteur juridique de cette formation, c'est lui qui recueille l'argent d'Uniformation, et il paye le service au **maître d'œuvre (aujourd'hui la FRMJC)**. Possibilité que l'argent aille directement au maître d'œuvre, ce qui simplifie les choses. On peut être à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre, ce qui se fait aujourd'hui mais Uniformation ne veut plus de l'échelle régionale. Plusieurs discussions notamment avec la fédé des centres sociaux mais elle n'est pas intéressée non plus. Désaccord profond sur la formation, voulait de l'ingénierie et non de l'éducation. Aujourd'hui, on n'est pas dans le référentiel métier, seulement au RNCP. **Le but, c'est d'entrer au référentiel métier pour donner un cadre à nos métiers** (enjeu stratégique). Cela peut être fait pour Max dans les 4 ans. **Il y a là un véritable enjeu stratégique.**

Volonté collective de permettre de consolider une formation « cadre de l'éducation populaire » et non plus « directeur de MJC » car trop restrictif.

- ⇨ Importance : **rappeler la dimension éducative, c'est le fondement, c'est le socle non-négociable**. Dimension de normes, de valeurs, d'un projet de société. Dimension militante : on veut former des militants et non de simples techniciens.

4.1. Quelques points importants pour être maître d'ouvrage

- Etre membre de la branche de l'animation ;
- Avoir une échelle nationale
- Intéressé pour devenir maitre d'ouvrage (demande un travail de partenariat et de réflexion collective à mener avec le maitre d'œuvre et donner à la formation une dimension nationale) ;
- Le maitre d'ouvrage est porteur juridique de cette formation ;
- Normalement c'est lui qui recueille l'argent d'uniformation mais possibilité d'avoir l'argent directement versé à la Fédé MJC (négociation à mener avec Uniformation) ;
- Le maitre d'ouvrage porte la responsabilité de la formation ;
- Maitre d'œuvre (met en œuvre la formation).

CR EN TRAVAIL

5. Financements et économie du projet

- ⇨ A la création : rencontre avec Uniformation. Poussé par le syndicat CGT au niveau de la branche. **Aujourd'hui, 3ème financement de Uniformation (IdF ?), à hauteur de 800 000 euros.**
- ⇨ Uniformation : budget consolidé de 400 millions pour animation et sport, avec enveloppes régionales et nationales. 1ère promo : crédits régionaux et expérimentaux d'uniformation. Cela a marché une fois, il a fallu sortir du régional. La deuxième promo a aussi été faite sur des crédits régionaux, mais pour la dernière fois. Il fallait une fédé pour porter au plan national. La Fédé des MJC nationale a refusé. Donc, il fallait un autre portage national, **avec des Fédé qui sont liées à Uniformation**, pour devenir des maîtres d'ouvrage.
- ⇨ Deuxième problème avec la Fédé régionale qui est toujours maître d'œuvre. Si elle disparaît en mai 2018, qui devient maître d'ouvrage ? Les deux questions sont liées mais différentes. (Pas de réponses)
- ⇨ Prochaine promo en septembre 2018 : elle ne pourra pas débuter mais serait décalée à janvier 2019. L'actuelle finira en juin 2018. Idée quand même d'avoir 2 promotions qui se chevauchent. Uniformation est prête à le faire, elle veut une réponse rapide. Echéance : janvier / février.

- **A priori, pas de risque financier. Le problème est plutôt dans la question de la disparition éventuelle de la FRMJC Ile-de-France qui est maitre d'œuvre.**

5.1.1. Financement de la 1ère promo

- 800h Universitaire (/ 2 ans)
- 391h métiers = 1191 h de cours
- 20 stagiaires
- Uniformation : 18 euros/h stagiaire. 18X1191X20 = 428 760 sur deux ans.

5.1.2. Financement de la 2ème promo

- L'inscription au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) a eu lieu : n'ont alors été prises en compte que les heures universitaires, les heures métier n'ont pas été prises.
- Dans les faits, on ne paye que 400h, le reste est fait bénévolement par les directeurs de MJC. Système à conserver, le réseau resterait dans une démarche militante, bénévole.

(je n'avais pas pris de notes à compléter)

5.1.3. Les recettes

- Mise à disposition des stagiaires. Les stagiaires sont salariés. Coût salarial. Ils sont mis à disposition des lieux de stage qui payent 15 000 € / an, soit 30 000 € pour deux ans. Le stagiaire, lui, coûte, 41 000 € en masse salariale. Il faudrait quelqu'un qui devienne référent des stages, qui cherche les lieux de stage. 30 000 X 20 = 600 000 €
- Ont été pris en charge par Uniformation : 16 €/repas, 75€/nuit (pour ceux venant de loin) et les transports. C'est le maître d'œuvre qui porte tout cela. Ajouter la question de l'international, avec toute la promo au même endroit sur un stage à l'international.
- Aujourd'hui : 12 directeurs et directrices qui sont impliqués et qui interviennent gratuitement, des bénévoles, des syndicalistes. La partie administrative (beaucoup de paperasses) est aussi prise en charge par la FRMJC IdF
- **Il faut 2 personnes à temps plein si on prend la maîtrise d'œuvre**. Les cours se passeraient alors sur Nantes. Cela ne pose aucun pb à l'Université (UPEC). Il semble impossible pour Max de gérer cette formation si elle reste sur Créteil.

CREATRAVAIL

6. Scenarios et hypothèses

6.1. Scénario n°1

- Les Fédés en consortium prennent la maitrise d'ouvrage et la FRMJC garde la maitrise d'œuvre.

La plus simple ;

6.2. Scénario n°2

- Les Fédés prennent le tout. Dans cette optique, les CEMEA peuvent constituer un maître d'œuvre, mais pas un maître d'ouvrage intéressant.

La moins satisfaisante ;

6.3. Scénario n°3 (variante du N°1)

- On prend la maitrise d'ouvrage et on arrête tout quand/si la Fédé s'arrête /1 chance sur 2 d'être liquidée (décision va tomber en juin 2018).

Le moins risqué qui permet une période de préfiguration sur les 6 premiers mois de l'année.

Portage collectif. Rappel : un truc non négociable : la dimension éducative.

Si nous nous mettons à plusieurs (en travaillant une contribution au ministère du travail) 4 promos sont envisageables :

- **Enjeu stratégique** : cadre éducation populaire et non directeur de MJC ;
- Voir dans le référentiel métier ce qui correspond et ce qui ne correspond pas ;
- Fil rouge « la question et la dimension éducative et sociétale ».

6.4. L'hypothèse du portage national

Il faut augmenter le budget (déplacement, hébergement, restauration…). Pour pouvoir le faire à l'échelle nationale : comment faire ? Le faire par le plan de formations.

Le portage collectif ? (Peut éventuellement stratégiquement permettre de se rattacher à l'éducation nationale). Pour rappel le budget de l'éducation nationale est de 63 milliards d'euros et 1 milliard est consacré pour l'éducation populaire

- **Proposer un rendez-vous à l'AFDAS, est ce que l'AFDAS n'est pas prête de financer les 391 heures ? Voir avec l'Ufisc pour se mobiliser sur un rendez-vous ?**

7. Les heures métiers et les contenus

<u>Cf. document sur les heures métiers</u>

Travail sur les heures métier. A chacun de réfléchir sur son champ. Si les Fédés deviennent les porteurs, il faudra réfléchir au référentiel métier dans le document fourni. Max fait la présentation de toutes les unités pratiques. La marge de modification est serrée mais le tronc commun est proche de nos pratiques. Il suffit souvent de supprimer l'appellation « MJC ». Quels seraient les apports, notamment juridiques du spectacle (intermittence) qui seraient nécessaires ? La formation est en fait généraliste, elle s'adaptera facilement. C'est au stagiaire de faire le travail de lien entre les apports (forcément superficiels) et la pratique, de transposer. **Il faudra représenter les contenus en avril 2019, donc à penser en 2018**.

CR EN TRAVAIL

8. Méthode de travail et feuille de route à valider

8.1. Etape n°1, Echange en conseil d'administration

Reprendre un temps d'échange avec le CA pour permettre de souligner le travail que nous avons pu avoir le 26 octobre dernier. (Rappel des enjeux, rappel du contenu de la formation, rappel de l'agenda et des décisions de principes à prendre).

8.2. Etape n°2 : rencontre avec Uniformation

8.3. Etape n°3 : préfiguration d'un consortium avec le CAC, partenariat élargi avec la fédélima et l'ufisc

Possibilité de poser une réflexion sur une coopération en acte entre le CAC, l'UFISC, la FEDELIMA dans le cadre d'un consortium, travail avec un juriste et travail de préfiguration sur les 6 premiers mois de l'année. Consolider un **consortium**, un collectif : CAC, FAMDT + partenariats avec la FEDELIMA, l'UFISC. Cela pourrait être rédigé par un avocat payé par la FRMJC, on met une solidarité financière dedans entre les différents acteurs. Ce consortium serait bien vu par Uniformation.

8.4. Travail sur le contenu et les besoins

8.4.1. Les Besoins

- 2 responsables de formation + un mi-temps administratif + question de la comptabilité.
- Question : Qu'est-ce que le CAC et la FAMDT gagnent ?

⇨ En financement, rien ! En tout cas, immédiatement. C'est néanmoins un levier de fonctionnement, d'essaimage et de développement, ainsi qu'un partenariat en acte entre les structures partie prenante. La maîtrise d'ouvrage devrait avoir l'argent mais Uniformation est OK pour verser l'argent directement au maître d'œuvre, même dans le cas du consortium (c'est un atout afin de ne pas fausser les budgets des maitres d'œuvre). Il faut commencer par un accord de principe à donner à Uniformation et permettre d'avancer sur le consortium.

9. Prochain rdv le 13 décembre à 14h à Paris (gare Montparnasse) avec la présence d'un référent pour l'université de Créteil

CR EN TRAVAIL